

Profil et parcours d'insertion professionnelle des licenciés (bac + 3) de STAPS

Une enquête (1) auprès de 6 300 personnes ayant obtenu une licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) en 2016 a été réalisée de manière inédite en 2019 par le SIES avec le soutien de l'INJEP afin de mieux connaître leur situation et leur insertion professionnelle deux ans après. Cette enquête permet de mettre en évidence que l'insertion professionnelle des licenciés STAPS est relativement bonne si on observe leur taux d'insertion et l'adéquation de l'emploi occupé à leur niveau de compétence, bien que le niveau de satisfaction selon l'emploi occupé soit inégal et dépende fortement du parcours professionnel et personnel de l'étudiant.

Les études de STAPS constituent un cursus universitaire pouvant aller du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (bac+2) au doctorat (bac+8), cursus proposé par cinquante universités en France. Cette filière universitaire est l'une des dix formations postbaccalauréat les plus demandées (Petitdemange, 2019). Classiquement tournée vers la formation initiale des enseignants en activités physiques et sportives, elle s'ouvre à d'autres domaines tels que l'encadrement d'activités physiques adaptées et le management du sport.

LES CINQ SPÉCIALITÉS DE LA LICENCE STAPS

Parmi les 6 300 diplômés 2016 concernés par l'enquête, 43 % relèvent de la spécialité « éducation et motricité », 20 % de la spécialité « activité physique adaptée (APA) et santé », 19 % de la spécialité « entraînement sportif », 16 % de la spécialité « management du sport » et 2 % de la spécialité « ergonomie du sport et performance ».

Il s'agit d'un univers assez fortement masculin. La part de femmes, 33 % en moyenne, varie selon les spécialités : elles sont surreprésentées dans la spécialité « APA et santé » (51 % des diplômés) mais sous-représentées dans la spécialité « entraînement sportif » (19 % de femmes). L'âge médian toutes spécialités confondues est de 22 ans au moment du diplôme. Il varie très peu entre les spécialités.

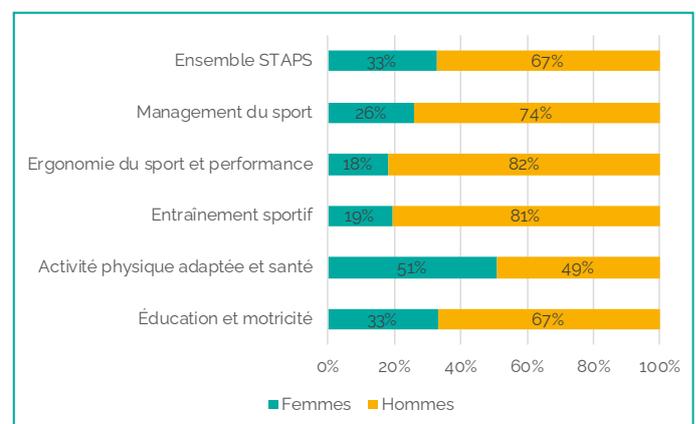
La spécialité très minoritaire « ergonomie du sport et performance » regroupe 79 % de bacheliers scientifiques (contre 53 % en moyenne et pour un minimum de 37 % en « management du sport »), tandis que la spécialité « management du sport » recrute davantage de bacheliers ES (économique et social) ou STMG (sciences et techniques du management et de la gestion). Cette différence se retrouve en termes d'insertion, les licenciés en management du sport étant, juste après leur arrivée sur le marché du travail, plutôt défavorisés en termes de catégorie socioprofessionnelle (CSP) et de revenu, même si cela tend à s'estomper avec le temps et la poursuite d'études (Ménard *et al.*, 2021).

LA LICENCE STAPS DANS LE PARCOURS DE FORMATION

Les diplômés sont 42 % à avoir obtenu par ailleurs un diplôme non universitaire ou un brevet dans le domaine des activités physiques ou sportives

graphique

Taux de féminisation des licenciés de STAPS selon la spécialité



Source : SIES, extension STAPS du dispositif annuel d'observation de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires, 2016, exploitations INJEP.

Lecture : 33 % des licenciés de STAPS sont des femmes.

(APS) ou de l'animation : 35 % ont obtenu un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD), 22 % un diplôme fédéral (délivré par une fédération sportive) et 20 % un brevet de secourisme. Les diplômés sont en outre environ 10 % à avoir obtenu un concours en lien avec les APS, avant, pendant ou après leur licence, dont le certificat d'aptitude au professorat d'EPS (CAPEPS) ou aux fonctions d'enseignement du privé (CAFEP) pour une grande majorité (88 %) et l'agrégation d'EPS (3 %).

La plupart des diplômés de licence STAPS de 2016 ont poursuivi par ailleurs des études après leur licence. 82 % d'entre eux étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2016-2017, très majoritairement en master 1 (85 %). 67 % étaient inscrits en 2017-2018 dont une majorité en master 2 (61 %) ou en master 1 (24 %) ; et enfin 38 % pour l'année 2018-2019, dont plus de moitié en master 2 (56 %). 25 % des diplômés de licence encore inscrits dans un établissement supérieur en 2018-2019 étaient simultanément en emploi, tous les « petits boulots » inclus.

LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AU REGARD DE L'EMPLOI

Au 1^{er} décembre 2017, soit un an après le diplôme de licence, seuls 40 % des licenciés STAPS de 2016 étaient en emploi (incluant emplois occasionnels et apprentissage), la plupart des diplômés ayant choisi de poursuivre leurs études. Au 1^{er} décembre 2018, soit deux ans après le diplôme de licence, 67 % étaient en emploi, 3 % avaient trouvé un emploi commençant ultérieurement, 6 % étaient en recherche d'emploi, et 24 % étaient dans une « autre situation » (stage, études, service civique). Parmi ceux qui n'étaient pas en emploi, 47 % avaient déjà occupé un emploi depuis le diplôme et 36 % souhaitaient compléter leur formation.

Si la licence STAPS permet d'encadrer des activités physiques ou sportives contre rémunération, une déclaration d'activité auprès de l'autorité administrative est obligatoire. La validation de cette déclaration est matérialisée par la délivrance d'une carte professionnelle. Ainsi, au 1^{er} décembre 2018, 43 % des diplômés en emploi occupent un emploi certifié (typiquement, maître-nageur sauveteur, éducateur sportif, entraîneur) : dans 32 % des cas la certification a été obtenue grâce à un diplôme universitaire (DU), dans 7 % des cas grâce à un brevet jeunesse et sport, et dans 61 % des cas grâce à un autre diplôme (brevet de secourisme, CAPEPS ou brevet fédéral, par exemple). Les diplômés n'ayant pas de certification sont plus nombreux à travailler dans un domaine sans rapport avec le sport (environ 26 % vs 9 %).

Les types de contrats et d'employeurs varient beaucoup entre spécialités. En moyenne, au 1^{er} décembre 2018, deux ans après la licence, 31 % étaient en CDD (41 % dans la spécialité « APA et santé »), 28 % en CDI (45 % en « management du sport »), 24 % fonctionnaires (45 % en « éducation et motricité »), 6 % autoentrepreneurs, indépendants ou chefs d'entreprise et 9 % autres. La fonction publique est le premier employeur, recrutant 45 % de ces diplômés (70 % pour la spécialité « éducation et motricité ») ; 31 % sont embauchés par une entreprise, 15 % par le secteur associatif et 8 % sont dans une autre situation (par exemple à leur compte).

En matière de CSP, 40 % étaient cadres ou exerçaient des professions libérales (57 % parmi la spécialité « éducation et motricité »), 29 % occupaient des emplois intermédiaires (y compris les fonctionnaires de catégorie B), 25 % étaient employés (y compris les fonctionnaires de catégorie C), et 7 % autres.

La moitié de ces diplômés exercent un métier où ils se consacrent à l'encadrement des pratiquants, parmi lesquels 70 % formant les pratiquants, 9 % d'animateurs, 9 % de préparateurs, 8 % d'entraîneurs (dans un cadre compétitif), et 5 % d'accompagnateurs ou guides.

La majorité d'entre eux travaillent à temps plein. Le taux de temps partiel s'élève à 26 % des diplômés en emploi, presque identique pour les hommes et les femmes (27 vs 25 %) – alors qu'il était de 45 % pour ceux qui étaient en emploi au 1^{er} décembre 2017.

Enfin, le salaire mensuel moyen de leur emploi principal s'élève à 1 380 euros net, hors primes et treizième mois. La distribution est très concentrée autour du salaire net médian (1 400 euros), avec un pic vers 1 500 euros.

LA SATISFACTION AU REGARD DE L'EMPLOI OCCUPÉ

L'enquête permet d'appréhender la satisfaction des diplômés au regard de l'emploi qu'ils occupent au travers de plusieurs dimensions :

- Concernant leur rémunération, au regard de leur niveau de qualification, 23 % des diplômés en emploi déclaraient n'être pas du tout satisfaits, 35 % plutôt pas satisfaits, et seuls 10 % tout à fait satisfaits. Il n'y a pas d'écarts significatifs de ce point de vue entre femmes et hommes.

- 62 % des diplômés en emploi estiment que leur emploi principal est à leur niveau de compétences, 35 % en dessous et 3 % au-dessus ; là encore, il n'y a pas d'écarts significatifs entre femmes et hommes.

- Près de 9 diplômés en emploi sur 10 se déclarent satisfaits des missions à effectuer (41 % très satisfaits et 47 % plutôt satisfaits). Ce résultat global est identique entre hommes et femmes, mais les hommes sont plus souvent très satisfaits : 43 % contre 36 % des femmes.

Seule la satisfaction en termes d'adéquation du niveau de compétences avec l'emploi varie significativement entre spécialités : elle est la plus faible pour le management du sport (« à votre niveau » : 53 % ; « en dessous » : 43 %) et la plus élevée pour la spécialité « ergonomie du sport et performance ».

Notre analyse permet également de mettre en rapport la satisfaction globale et la nature de l'emploi occupé, qui fait l'objet d'une question ouverte. Les intitulés renseignés par les enquêtés (verbatim) ont pour cela fait l'objet d'analyses de données textuelles (note méthodologique en ligne).

Que ce soit en matière de compétences mises en œuvre ou de missions, l'adéquation de l'emploi occupé avec la formation, le niveau de responsabilité, et éventuellement la poursuite d'études principalement dans le cas des doctorants sont les critères déterminants pour la satisfaction. Ceux qui sont le plus satisfaits ont déclaré des professions ou des statuts tels que professeur d'EPS, enseignant, gendarme, pompier, contractuel, stagiaire, doctorant, et ceux qui sont le moins satisfaits ont déclaré être assistant d'éducation, employé, vendeur, polyvalent, surveillant.

Si ces résultats ne sont pas surprenants en soi, leur constance à travers les deux analyses textuelles effectuées est évocatrice d'une motivation et d'un engagement forts des diplômés de STAPS, ainsi qu'un désir de maintenir à travers le temps le lien avec les APS, que l'on retrouve dans les autres travaux sur les STAPS (voir en particulier Danner *et al.*, 2020, p. 76). En outre, la satisfaction pour les professeurs d'EPS est très supérieure à la moyenne des autres diplômés : ils sont 92 % à déclarer que leur emploi est à leur niveau de compétences (ou au-dessus, pour 4 points), et en termes de missions, ils sont 49 % à se déclarer très satisfaits, soit 8 points de plus que la moyenne, ce qui est à mettre en lien avec le fait que c'est le principal débouché pouvant motiver les étudiants à entrer en STAPS.

Bruno Dietsch, chargé d'études, INJEP

(1) Cette enquête s'inscrit dans le cadre du dispositif annuel d'observation de l'insertion professionnelle coordonné par le service statistique ministériel du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques [SIES]) et qui couvre l'ensemble des filières universitaires. Les académies de Grenoble et d'Aix-Marseille n'ont pas été incluses dans un premier temps dans le dispositif et sont donc exclues des données analysées ici. Il s'agit de la première enquête de statistique publique apportant un éclairage sur la question, avant la mise en place de Parcoursup. Pour en savoir plus sur l'enquête, voir Ménard *et al.*, 2021.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Danner M., Érad C., Guégnard C., 2020, *Quand le sport (dés)oriente les parcours des jeunes*, INJEP Notes & Rapports [\[en ligne\]](#).
- Enquête sur les diplômés 2015-2016 (sans méthodologie de redressement) [\[en ligne\]](#).
- Ménard B., Klipfel J., Bonneville L., Pierrot R., 2021, « La licence générale STAPS, un diplôme professionnalisant », *Note d'information du SIES*, n° 21.02 [\[en ligne\]](#).
- Petitdemange A., 2019, « Cinq questions sur une des filières les plus populaires de l'université », *L'Étudiant*, 18 novembre 2019 [\[en ligne\]](#)